



INCENDIE et SECOURS

PÔLE DES RESSOURCES
FINANCIÈRES, MATÉRIELLES
ET IMMATÉRIELLES

Groupement des finances
et de la commande publique

Strasbourg, le 18 avril 2019

Monsieur Marcel STENGEL
Maire de REINHARDSMUNSTER

13 Rue Principale
67440 REINHARDSMUNSTER

Monsieur le Maire,

L'année 2018 en terme d'activité opérationnelle aura été particulièrement intense pour le SDIS du Bas-Rhin avec près de 88 000 interventions comptabilisées, ce qui représente une progression de plus de 25 % par rapport à l'année 2017. Dans ce contexte, la sollicitation croissante pour destructions de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...) avec près de 15 000 interventions, en augmentation de 60 % par rapport à 2017, pose de réelles et sérieuses difficultés à notre Etablissement.

La sur-sollicitation des effectifs des sapeurs pompiers professionnels et volontaires pour ce type de prestations réduit fortement la capacité de réponse opérationnelle notamment pour le secours à personne. Même pour la réception des appels 18, un renforcement en personnel du service a été nécessaire pour la gestion de ces sollicitations. Ces constats amènent le service à devoir se repositionner sur ses missions premières car une telle situation n'est plus tenable sur le plan humain, organisationnel et matériel.

Le conseil d'administration du SDIS du Bas-Rhin, lors de sa séance du 28 mars dernier, a arrêté que les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères ne relevaient pas des missions directement rattachées au service public conformément à l'article L1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, à compter du 1^{er} mai 2019, toutes les interventions pour destructions de nids d'hyménoptères feront, à l'instar des interventions pour inondations et épuisements de locaux, pour brancardage (hors urgence vitale), alarmes intempestives ou déblocage d'ascenseurs, l'objet d'une demande de participation financière auprès du redevable, qu'il s'agisse de particuliers, de structures privées ou publiques.

Cette décision dictée par la volonté de préserver la capacité du service suit les recommandations de la chambre régionale des comptes et, plus largement, les conclusions de différents rapports et avis rendus au plan national depuis déjà de nombreuses années. D'ailleurs, le SDIS du Bas-Rhin faisait figure d'exception dans le Grand Est en ayant maintenu jusqu'à lors le principe de gratuité en la matière.

Affaire suivie par : Laurent MEYER
Chef du groupement

Secrétariat : Corinne GROFF
Tél. : 03 90 20 70 57
Courriel : corinne.groff@sdis67.com

Nos réf. : 1904-22 LM/cg
10

1 / 2

Cette participation, qui ne couvre de loin pas l'intégralité des frais engagés par le service, a été fixée à 50 euros et à 80 euros en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne...).

Cette participation doit permettre de supprimer les sollicitations infondées, voire de confort, et faire prendre conscience aux usagers que le rôle des sapeurs-pompiers est d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement et plus particulièrement les missions de secours d'urgences aux personnes (SUAP).

Afin d'accompagner ce changement, je vous informe qu'une campagne de communication sera organisée dans les prochains jours dans la presse locale, et le site Internet du SDIS du Bas-Rhin comprendra une page d'information actualisée sur les cas de facturation. En effet, eu égard aux enjeux et à la pluralité des requérants qui sollicitent le service pour la destruction de nids d'hyménoptères, il m'apparaît fondamental d'assurer l'information du public par une couverture médiatique adaptée de cette décision.

Compte tenu des liens entre les maires, les conseillers départementaux et le SDIS, et du rôle de proximité auprès de la population que vous confèrent vos fonctions électives, il m'importait de vous informer préalablement à cette campagne de communication et de vous expliciter les raisons qui nous ont conduits à cette décision.

Enfin sachez, qu'à l'issue de la première année de mise en œuvre de ce dispositif, un bilan sera entrepris par mes services afin de mesurer les résultats de ce dernier sur la sollicitation opérationnelle des sapeurs-pompiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

*Merci de votre compréhension,
votre toujours dévoué*

**Le Président
du conseil d'administration**



Thierry CARBIENER